

DECISION CA053-2013

Vu le d cret 71-871 du 25 octobre 1971 portant cr ation de l'Universit  d'Angers
Vu les articles L123-1   L123-9 du code de l' ducation
Vu le livre VII du code de l' ducation et notamment son article L719-7
Vu le code des statuts et r glements de l'Universit  d'Angers
Vu la d lib ration CA024-2012 du 06 mars 2012
Vu la d lib ration CA033-2012 du 29 mars 2012

Objet de la d cision

Tarifs des examens DELF-DALF 2014/2015

Conform ment   sa d l gation, le pr sident de l'Universit  d'Angers d cide :

1. d'approuver les tarifs d'inscription pour les candidats internes
2. d'approuver les tarifs d'inscription pour les candidats externes

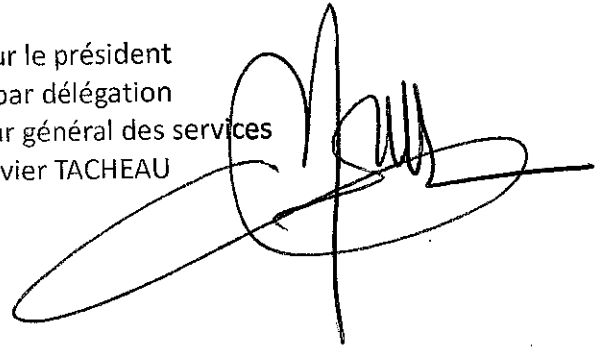
Le pr sident rend compte, dans les meilleurs d lais, au conseil d'administration des d cisions prises en vertu de sa d l gation.

A Angers, le 10 septembre 2014

Jean-Paul SAINT-ANDRE

Le Pr sident de l'Universit  d'Angers

Pour le pr sident
et par d l gation
Le Directeur g n ral des services
Olivier TACHEAU



La pr sente d cision est ex cutoire imm diatement ou apr s transmission au Rectorat si elle rev t un caract re r glementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif pr alable aupr s du Pr sident de l'Universit  dans un d lai de deux mois   compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une d cision   caract re r glementaire. Conform ment aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite cons cutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite d cision pourra faire l'objet d'un recours aupr s du tribunal administratif de Nantes dans le d lai de deux mois. Pass  ce d lai, elle sera reconnue d finitive.

Affich  le : **12 septembre 2014**

SECRETARIAT GENERAL

18/06/2014	CeLFE		
	DRI		
Désignation	Montant	Centre financier	Observations
DELFA1 interne	75,00 €	CF900307	
DELFA1 externe	85,00 €	CF900307	
DELFA2 interne	75,00 €	CF900307	
DELFA2 externe	85,00 €	CF900307	
DELF B1 interne	110,00 €	CF900307	
DELF B1 externe	130,00 €	CF900307	
DELF B2 interne	120,00 €	CF900307	
DELF B2 externe	140,00 €	CF900307	
DALF C1 interne	140,00 €	CF900307	
DALF C1 externe	160,00 €	CF900307	
DALF C2 interne	140,00 €	CF900307	
DALF C2 externe	160,00 €	CF900307	

COMMISSION DELF-DALF

Mercredi 18 juin 2014

Compte -rendu

§ Etaient pr sents

Universit  d’Angers

Julien KILANGA, Yasmine BOUEDRON, Sophie GREFFIER

Jean-Marc CASTAGNON

CIDEF

Florence COUBARD

IRFFLE   Nantes

Gilles KERSAUDY, C cile TONINI

IUFM Le Mans

Fran oise PIQUERA

CFA des 3 villes   Laval

Floriane BLANDEAU

§ Etaient excus s

Universit  d’Angers

Nadia MAILLARD, Dominique ULMA

IRFFLE   Nantes

Angelina ORAIN, Dani le RIALLAND

§ Ordre du jour

- 1- D lib ration du jury DELF/DALF pour la session de mai 2014
- 2- Bilan de l’ann e 2013/2014
- 3- Composition des jurys pour l’ann e 2014/2015
- 4- Centres de passations pour l’ann e 2014/2015
- 5- Organisation DELF-DALF 2014/2015
- 6- Organisation TCF TP 2014/2015
- 7- Divers

§ Bilan 2013/2014

CeLFE - IRFFLE - IUFM Le Mans – LAVAL CFA 3 villes

§ QUELQUES CHIFFRES :

	CeLFE	IRFFLE	IUFM Le Mans	Laval – CFA 3 villes
Taux d'augmentation	+ 18,85 %	- 3,38 %	+ 13.40 %	/
Total inscriptions 2013/2014	372	325	127	8
Total 2012/2013	313	336	112	/

§ STATISTIQUES PAR SESSIONS, CENTRES, EXAMENS

sessions	centres	niveaux	inscrits	présents	admis	inscrits/présents	présents/admis
----------	---------	---------	----------	----------	-------	-------------------	----------------

2013-12	ANGERS/CELFE	B1	9	8	7	88,89%	87,50%
		B2	50	47	21	94,00%	44,68%
		C1	20	18	5	90,00%	27,78%
			79	73	33	92,40%	45,20%

2014-01	NANTES/IRFFLE	B2	78	73	44	93,59%	60,27%
			78	73	44	93,59%	60,27%

2014-03	ANGERS/CELFE	B1	26	25	16	96,15%	64,00%
		B2	110	105	53	95,45%	50,48%
			136	130	69	95,58%	53,00%
	NANTES/IRFFLE	B2	81	80	52	98,77%	65,00%
				81	80	52	98,77%

sessions	centres	niveaux	inscrits	présents	admis	inscrits/présents	présents/admis
2014-05	ANGERS/CELFE	B2	104	90	47	86,54%	52,22%
		C1	30	28	17	93,33%	60,71%
		C2	5	4	2	80,00%	50,00%
			139	122	66	87,77%	54,10%
	NANTES /IRFFLE	B1	23	23	18	100,00%	78,26%
		B2	100	95	65	95,00%	68,42%
		C1	43	43	34	100,00%	79,07%
			166	161	117	96,98%	72,67%
	IUFM / LE MANS	A1	54	49	41	90,74%	83,67%
		A2	44	42	38	95,45%	90,48%
		B1	24	24	23	100,00%	95,83%
		B2	5	5	5	100,00%	100,00%
			127	120	107	94,50%	89,16%
	LAVAL CFA 3 Villes	A1	2	2	2	100,00%	100,00%
		A2	4	4	4	100,00%	100,00%
		B1	2	2	2	100,00%	100,00%
			8	8	8	100,00%	100,00%

§ Composition du jury DELF-DALF 2014 / 2015

Changements effectués :

Jean-Marc Castagnon et Danièle Rialland ne feront plus partie des jurys DELF-DALF en 2014-2015.

Mme Françoise Piquera sera également jury DELF A1-A2-B1.

Diplôme d'Etudes en Langue Française (D.E.L.F.) A1 – A2 – B1

	Nom	Fonction	Lieu
Président de jury	Gilles KERSAUDY	Professeur Agrégé	Université de Nantes
Assesseur	Nadja MAILLARD	Maître de Conférences	Université d'Angers
	Julien KILANGA	Professeur des Universités	Université d'Angers
	Angelina ORAIN	Professeure Certifiée	Université de Nantes
	Françoise PIQUERA	Coordinatrice du Centre Dépt. pour la S colarisation des N ouveaux A rri V ants SNAV	Le Mans
	Dominique ULMA	Maître de Conférences	Université d'Angers

Diplôme d'Etudes en Langue Française (D.E.L.F.) B2 & Diplôme Approfondi de Langue Française (D.A.L.F.) C1 – C2

	Nom	Fonction	Lieu
Président de jury	Julien KILANGA	Professeur des Universités	Université d'Angers
Assesseur	Dominique ULMA	Maître de Conférences	Université d'Angers
	Gilles KERSAUDY	Professeur Agrégé	Université de Nantes
	Nadja MAILLARD	Maître de Conférences	Université d'Angers
	Angelina ORAIN	Professeure Certifiée	Université de Nantes
	Françoise PIQUERA	Coordinatrice du Centre Dépt. pour la S colarisation des N ouveaux A rri V ants SNAV	Le Mans

La composition des jurys de DELF et DALF figure aux articles 7 et 8 de l'arrêté du 22 mai 1985 modifié. Ces 2 articles ont d'ailleurs été modifiés par le décret **n° 2013-420 du 23 mai 2013**.

Pour les 4 premiers niveaux, A1.1, A1, A2, B1, il faut :

- 1 président de jury qui doit être un enseignant appartenant à un des corps du ministère de l'éducation nationale
 - 3 membres minimum appartenant à l'un des corps du ministère de l'éducation nationale
- prévoir, par précaution, un assesseur pour la présidence et au moins 2 autres membres.

Pour les 3 niveaux suivants, B2, C1, C2, il faut :

- 1 président de jury qui doit être un enseignant appartenant à un des corps des enseignants chercheurs de l'enseignement supérieur
 - 3 membres minimum appartenant à l'un des corps du ministère de l'éducation nationale.
- Prévoir, par précaution, un assesseur pour la présidence et au moins 2 autres membres.

§ Centres de passations

Centre de certification et de passation	Centres de passation
<p>CeLFE (Centre de Langue Française pour Etrangers) Direction de l'International - Université d'Angers La Passerelle – 2 rue Lakanal 49045 ANGERS cedex 01 Tél. : 02 44 68 86 53</p>	<p>IRFFLE (Institut de Recherche et de Formation en Français Langue Etrangère) Chemin de la Censive du Tertre - BP 81227 44312 Nantes cedex 3 Tél. : 02 40 14 10 39</p>
	<p>ESPE LE MANS (Ecole supérieure du professorat et de l'éducation) 11 Boulevard Pythagore 72016 LE MANS Tél. : 02 43 72 62 41</p>
	<p>APAM – CFA 3 Villes – Laval 84 boulevard Volney BP 1537 53015 LAVAL cedex Tél. : 02 43 91 48 09</p>

§ Organisation DELF-DALF

§ CALENDRIER DES SESSIONS 2014/2015

Session	Diplômes	Lieu	Inscription	Passation	Délibération
Session 1	B1-B2-C1	Angers	mardi 21/10/2014 mercredi 22/10/14 jeudi 23/10/14	Du 10 au 12 décembre 2014	<u>Semaine 2</u> Vendredi 09/01/15
Session 1 BIS	B2	Nantes	lundi 01/12/14 mardi 02/12/14 mercredi 03/12/14	Du 21 au 23 janvier 2015	<u>Semaine 5</u> Jeudi 29/01/15 (à Nantes)
Session 2	B2	Angers Nantes	mercredi 18/02/15 jeudi 19/02/15 vendredi 20/02/15 lundi 09/02/15 mardi 10/02/15 mercredi 11/02/15	Du 18 au 20 mars 2015	<u>Semaine 13</u> Vendredi 27/03/15
Session 3	B2-C1-C2 B1-B2-C1 A1-A2-B1-B2 A1-A2-B1-B2	Angers Nantes Le Mans Laval	 mercredi 01/04/15 jeudi 02/04/15 vendredi 03/04/15	Du 27 au 29 mai 2015	<u>Semaine 24</u> Jeudi 11/06/15

Annexe : calendrier officiel du CIEP

Centre de passation Le Mans : si ouverture d'une session DELF PRO en juin, la session de DELF tout public de mai 2015 sera annulée ; il faut attendre l'accord du Ministère.

§ ORGANISATION STAGE D'HABILITATION POUR EXAMINATEURS ET CORRECTEURS DELF

- A Laval : organisation d'un stage niveaux A1/A2, les 14 et 15 mai 2014.
- A Angers (CeLFE) : organisation d'un stage niveaux A1/A2/B1/B2, les 1^{er}, 2 et 3 septembre 2014.

Remarque : Demande faite auprès de chaque centre de communiquer les dates de formations organisées localement pour éventuellement y faire participer des enseignants.

§ PROPOSITIONS TARIFS DELF-DALF 2014/2015

NIVEAUX	Tarifs candidat interne	Tarifs candidat externe
DELF A1	75 €	85 €
DELF A2	75 €	85 €
DELF B1	110 €	130 €
DELF B2	120 €	140 €
DALF C1	140 €	160 €
DALF C2	140 €	160 €

Propositions faites suite à la demande de la Direction de l'International de l'Université d'Angers de différencier les tarifs selon le statut du candidat selon qu'il soit étudiant inscrit à l'Université d'Angers ou au CIDEF ou, étudiant non inscrit à l'Université d'Angers ou au CIDEF.

Pour acter les nouveaux tarifs, le C.A. de l'Université d'Angers votera en septembre 2014.

Suite à ce vote, il faudra établir des avenants aux conventions qui nous lient avec les centres de passations (Nantes, Le Mans, et Laval).

§ Organisation TCF (Tout Public)

§ CALENDRIER DES SESSIONS 2014/2015

Session	Lieu	Inscription	Passation
Session 1	CIDEF	Du 12 au 14/11/2014	08/12/2014
Session 2	IRFFLE	Du 12 au 14/11/2014	13/12/14
Session 3	CeLFE	Du 1er au 03/12/2014	27/01/2015

Annexe : calendrier du CIEP

§ TARIFS TCF 2014/2015 (pour les trois centres)

Epreuves obligatoires : 85 €

Epreuves facultatives : 65 €

§ Divers

§ FACTURATION DES DUPLICATAS DE DIPLOMES

Réponse du CIEP du 11/06/2014

Je vous précise que depuis le 01^{er} janvier 2014, toute demande de modification et de réédition de diplôme déjà édité est facturée 7 euros (par diplôme). Ce tarif qui a été voté au Conseil d'administration du CIEP ne s'applique pas aux demandes de duplicata suite à une perte ou un vol.

Enfin, les factures concernant la réédition des diplômes isolés seront adressées au centre d'Angers comme c'est le cas pour la facturation des sessions du DELF/DALF. Je vous invite à vous rapprocher auprès de ma collègue Jeanette MINASOGLU qui est en charge de ce dossier pour obtenir davantage d'informations.
Bien à vous,

Fouad BEN SALAH Bureau DELF DALF
Département évaluation et certifications
Centre international d'études pédagogiques – CIEP
1 avenue Léon-Journault -F-92318 Sèvres cedex

Téléphone +33 (0)1 45 07 63 48 – Télécopie +33 (0)1 45 07 65 00

bensalah@ciep.fr

www.ciep.fr